



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 26 MARS 2015

à PLOMEUR - Espace Jeunesse Loisirs

COMPTE-RENDU

Convoqué par courrier du 19 mars 2015, le conseil de communauté s'est réuni à PLOMEUR, à l'Espace Jeunesse Loisirs, sous la présidence de M. Raynald TANTER,

le JEUDI 26 MARS 2015 à 18 h 30.

Monsieur CREDOU accueille l'assemblée et précise qu'il s'agit d'un conseil important puisqu'il va être question du vote du budget communautaire.

M. TANTER explique que suite à la démission de Mme Amandine GUYOMAR en date du 3 mars 2015 et de la renonciation de Mme Mélanie DUCROT en date du 10 mars 2015, il y a lieu d'installer Mme Michèle LE PAPE dans ses fonctions de conseillère communautaire.

Le Président rappelle que Mme GUYOMAR siégeait à la Commission « Aménagement, Habitat, Espaces Naturels ». Il propose la candidature de Mme LE PAPE pour lui succéder. Le conseil prend acte de l'installation de Mme le PAPE.

M. TANTER propose la désignation de M. Marcel GARREC en qualité de secrétaire de séance. Accord du conseil.

Le Président demande ensuite à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte-rendu du 28 janvier 2015. Il n'y a pas d'objection. Celui-ci est donc considéré comme adopté.

Le Président fait procéder à l'appel :

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY, et M. YVE
GUILVINEC	Mme GADONNAY, M. LE BALCH,
ILE TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LE DREAU, MEHU, et Mme ZAMUNER
PENMARC'H	M. BUREL, Mmes DUPONT, LE PAPE, MM. LE FLOC'H, TANTER
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme CALVEZ, MM. JULLIEN, LE LOC'H
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU, GARREC,
PONT-L'ABBE	MM. COUIC, LE DOARE ; MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	M. CHEVRIER et Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H ; Mme TANNEAU Isabelle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. TANNEAU (LE GUILVINEC)° à M. LE BALCH ; M. COIC (ILE TUDY) à M. JOUSSEAUME ; Mme RAPHALEN (LOCTUDY) à Mme CALVEZ ; M. BOUGUEON (PENMARCH) à M. MAVIC ; Mme GOUZIEN (PLOMEUR) à M. CREDOU ; Mme CAUDAL (PONT L'ABBE) à M. CHEVRIER ; Mme DREAU (PONT L'ABBE) à Mme TINCQ ; M. DROGUET (ST JEAN TROLIMON) à Mme GRAVOT ; M. MOREL (TREGUENNEC) à M. BOUCHER

Absentes excusées :

Mme BARANGER (PONT L'ABBE) ; Mme BOURHIS (TREFFIAGAT)

Le Président constate qu'avec 33 présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants s'établit à 42.

Etaient également présents : Mmes LE GAL, LAURENT, MM. DUBOURG, LOCH, PIMENTEL, collaborateurs de la communauté de communes. Les représentants de la presse locale.

PLH – projet d'OPAH

M. GAONAC'H présente à l'assemblée Mme Emeline DARVES, chargée de mission Habitat en charge du PLH.

Le vice-Président donne lecture du rapport et précise qu'il s'agit d'une 1^{ère} étape obligatoire pour définir les priorités de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

En l'absence de question, M. GAONAC'H met au vote.
Accord à l'unanimité.

Étude pré-opérationnelle de l'OPAH – groupement de commande

M. GAONAC'H présente le rapport. En l'absence de question, il met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, valide le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Habitat avec la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande et délègue au Bureau communautaire le suivi de l'action et la prise de toute décision nécessaire à la mise en place du projet présenté.

Arrivée de M. LE DREAU (18 H 50)

Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière – règlement d'attribution

M. GAONAC'H signale que les communes ont été destinataires d'une fiche de recensement des projets qui pourraient bénéficier des aides qu'il convient de renvoyer.

Le vice-Président explique que le FIFI est une boîte à outils qui va permettre aux communes d'agir sur 4 cibles pour produire des résidences principales et préserver le foncier:

- la constitution de réserves foncières en vue de projets communaux prioritairement situés en cœur de bourgs, dans l'enveloppe urbaine,
- l'acquisition de biens immobiliers en vue de projets d'acquisition-amélioration,
- la production de lots à bâtir abordables dans le cadre de lotissements communaux
- la production de logements via des Prêts Sociaux de Location-Accession (PSLA).

Une enveloppe globale de 1,8 M€ est prévue sur l'ensemble du PLH, soit 300 000 € par an en moyenne.

M. LE DOARE estime que la somme n'est pas si importante et s'interroge sur les critères d'attribution et de plafonnement.

M. GAONAC'H rappelle qu'aucune demande n'est déposée à ce jour mais que le Bureau est souverain et veillera à équilibrer les aides entre les communes. Il précise que l'enveloppe moyenne annuelle est indicative mais estime que 1.8M€ est déjà un bel effort.

M. TANTER explique qu'une évaluation triennale du PLH aura lieu en 2017 pour réajuster certains objectifs au regard de l'évolution des dynamiques et des résultats des dispositifs mis en place. Selon les objectifs atteints, les projets identifiés et la consommation de l'enveloppe globale, une révision du PLH et de l'enveloppe pourra être envisagée.

Pour le Président, il est peu probable que toutes les communes soumettent un projet en même temps mais estime, comme souligné par le Comité Régional de l'Habitat qui avait approuvé le PLH le 17 juin 2014, que les enveloppes affectées sont déjà importantes pour un PLH non obligatoire au regard des moyens déployés sur les PLH d'autres collectivités.

M. GAONAC'H met au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le règlement d'attribution du Fonds d'Intervention Foncière et Immobilière et délègue au Bureau communautaire le suivi de l'action et les décisions nécessaires à la mise en place du Fonds en application du règlement.

ZA de Poriguénor

M. CHEVRIER présente le rapport et précise que pour tenir compte des frais supplémentaires sur cette ZA, le prix de vente est un peu plus cher de 2 €/m² soit 18 € HT m².

En l'absence de question, le vice-Président propose de mettre au vote, l'acquisition du terrain viabilisé au prix de 62 445 € HT, la fixation du prix de revente du terrain à 18 € HT le m², la désignation de Maître Stéphane LE PAPE pour rédiger l'acte d'achat et de vente du terrain.

Accord du conseil à l'unanimité.

Marché du traitement des refus de tri sélectif et de compostage

M. MEHU présente le rapport.

M. LE DREAU demande des précisions sur les lots 1, 2 et 3.

M. DUBOURG est sollicité pour répondre à l'assemblée sur l'intitulé des lots :

Lot 1 « Traitement des refus légers de compostage »

Lot 2 « Traitement des refus lourds de compostage »

Lot 3 « Traitement des refus de tri sélectifs »

M. YVÉ estime un peu court la durée d'un an des marchés.

En réponse M. MEHU précise que la durée est renouvelable ce qui permet de maintenir une certaine pression.

M. DUBOURG explique que les lots 1 et 3 sont attribués à un établissement public et que pour ce type de marché, la durée d'un an est une pratique classique.

M. MEHU met au vote.

Accord à l'unanimité pour signer les marchés avec les entreprises « Groupement VALCOR-SIDEPAQ » pour les lots 1 et 3 ainsi que « SITA OUEST » pour le lot 2.

Schéma de mutualisation

Le Président présente le rapport et note que 11 communes ont délibéré. La commune de PONT L'ABBE a prévu de délibérer dans les prochains jours. M. MAVIC tient à préciser qu'il n'y aura pas de problème.

Pour M. TANTER, ce schéma pourra et devra évoluer et charge Claire LE GAL, d'être en veille avec les communes.

Mme ZAMUNER espère que ce projet ne restera pas lettre morte car pour elle, il y a une grande attente des communes d'autant qu'avec la diminution des dotations c'est l'occasion de faire des économies.

Le Président met au vote. Accord à l'unanimité.

Le Président sollicite l'assemblée pour rester dans la salle lors des débats et ne sortir qu'une seule fois lors du vote. Accord du conseil.

Comptes administratifs 2014

Après présentation du **Budget principal** par M. JOUSSEAUME, en s'appuyant sur le rapport préparatoire et un power point projeté en séance (annexé), celui-ci cède la parole à M. CHEVRIER.

A l'aide du diaporama, le vice-Président passe en revue l'ensemble des budgets des **zones d'activités**.

M. MAVIC prend le relais et donne lecture du rapport concernant le **budget annexe de l'eau**.

Il revient à M. CREDOU de présenter le **budget annexe électrification**

En l'absence de M. CAOUDAL, M. JOUSSEAUME assure la présentation du **budget Annexe du CLIC**.

A l'interrogation de Mme BUANNIC sur la participation du CIAS du Haut Pays Bigouden, Mme LE GAL explique que le montant est calculé sur une base de 2,00 € par habitant de plus de 60 ans pour chacun des EPCI.

M. JOUSSEAUME présente le **budget Annexe du portage de repas** et demande s'il y a des questions.

M. LE DREAU regrette que l'investissement pour le bâtiment ne soit pas apparent et ne trouve pas cela normal. C'est pourquoi, il ne votera pas ce budget.

Mme ZAMUNER dit également qu'elle ne votera pas ce budget. Pour le Maire de LOCTUDY, il aurait au moins fallu faire apparaître un loyer pour la bonne sincérité des comptes même si le garage est financé par le Budget Principal.

Pour M. JOUSSEAUME, il y a lieu de concilier le portage d'un repas de qualité avec des produits locaux, faire en sorte que ce passage soit consacré au lien social des personnes âgées et rester avec un prix au-deçà de 10 €. Le vice-Président explique qu'il est compliqué de faire un budget équilibré avec ces 3 objectifs.

M. LE DOARE tient à préciser qu'avant la mutualisation, PONT L'ABBE avait un budget équilibré et rejoint l'avis de Mme ZAMUNER qui préconise à minima un loyer.

M. COUIC, ancien Maire rappelle que les tarifs de PONT L'ABBE étaient supérieurs à ceux appliqués aujourd'hui.

Mme ZAMUNER dit qu'avant mutualisation, la commune de LOCTUDY n'était pas non plus déficitaire et avait même la capacité nécessaire pour renouveler les véhicules.

Pour Mme CALVEZ, la communauté de communes est dans une professionnalisation avec le personnel.

M. MAVIC répond que cela était également le cas auparavant en commune.

M. LE DREAU dit être d'accord sur l'intérêt du volet humain mais trouve étonnant qu'en mutualisant on devienne déficitaire. Il souhaite alerter sur la mutualisation.

Le Président dit être pour la transparence des comptes et convient que la mutualisation ne donne pas toujours les mêmes effets. Il évoque la possibilité d'une expertise externe.

Comme le veut l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter le Compte Administratif 2014 de chaque budget.

M. JOUSSEAUME met au vote les différents comptes.

Sont votés à l'unanimité, les comptes Administratifs 2014 des zones d'activités
du Sequer Nevez
de Hent Croas
de Toul Car
de Kerbénoën
de Ti Boutic
de Prat Gouzien.

Et les Budgets annexes
de l'Eau
de l'Electrification
du CLIC

Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Principal :

Contre : 0

Absentions : 3

Pour : 38

M. TANTER n'a pas pris part au vote

Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget annexe du portage de repas :

Contre : 3

Abstentions : 10

Pour : 28

M. TANTER n'a pas pris part au vote

A l'issue du vote, M. TANTER revient dans la salle et est informé par Mme LE GAL des résultats des votes.

Affectation des résultats

M. JOUSSEAUME donne lecture du rapport préparatoire présentant les propositions d'affectation des résultats 2014 et met au vote.

Le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'électrification et le budget annexe du CLIC sont adoptés à l'unanimité.

Concernant le budget annexe portage de repas :

Contre : 0

Abstentions : 13

Pour : 29

Modification du tableau des effectifs

M. JULLIEN présente les modifications envisagées au tableau des effectifs communautaires et demande s'il y a des questions.

M. LE DOARE aurait aimé pouvoir consulter le tableau des effectifs complet retraçant les différentes modifications. Il est convenu qu'il sera dorénavant joint au rapport préparatoire.

A l'interrogation de M. LE FLOCH sur l'impact de la masse salariale sur le budget communautaire, M. JULLIEN répond que ce point sera détaillé un peu plus tard en séance lors du vote du budget.

Accord à l'unanimité pour les modifications proposées au tableau des effectifs.

Vote des taux de fiscalité locale

M. JOUSSEAUME propose au conseil de maintenir les taux d'imposition en 2015, soit :

Taxe d'habitation : 9.95 %

Taxe sur le foncier bâti : 2.35 %

Cotisation foncière des entreprises : 24.61 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8.12 %

Accord du conseil à l'unanimité.

Budgets primitifs 2015

Départ de M. YVÉ à 20 H.

M. JOUSSEAUME donne lecture du budget principal et demande s'il y a des questions.

Mme ZAMUNER fait part de quelques remarques concernant les restes à réaliser, les aides à l'habitat et s'interroge sur la somme de 262 000 € pour l'immobilier économique

M. LE DREAU note l'investissement d'agrandissement d'AquaSud au niveau des locaux techniques mais s'interroge sur une éventuelle ouverture à d'autres services marchands afin d'augmenter l'attractivité du Parc Aquatique. Il trouve dommage de ne pas le faire évoluer au risque qu'il devienne obsolète.

M. JULLIEN concède que des évolutions sont possibles et qu'il est ouvert à toutes propositions. Il rappelle néanmoins que l'ambition première de la collectivité est que tous les enfants du Pays Bigouden Sud puissent accéder à la natation et sachent nager. Il rappelle également qu'AquaSud est un service public.

M. LE DOARE explique que l'équipement est utilisé par des personnes qui viennent d'autres territoires mais qu'il y a également des demandes qui ne sont pas satisfaites. Pour l'élu, des prestations telles que spa, hammam, sauna pourraient être annexées au Parc Aquatique, avec un tarif particulier et participer au développement économique. Il souhaiterait voir une évolution du Parc aquatique ou tout au moins y réfléchir.

M. JOUSSEAUME explique que l'équipement est déjà très largement utilisé et arrive très vite à saturation mais n'est pas contre une réflexion plus poussée.

Pour M. CHEVRIER, il convient d'être prudent et ne pas faire concurrence aux installations privées qui existent déjà sur le territoire ou aux porteurs de projet qui souhaiteraient s'installer sur des prestations comme le hammam.

Mme Nathalie TANNEAU demande si une réflexion est engagée concernant la température de l'eau.

M. JOUSSEAUME et M. GAONAC'H expliquent qu'il est difficile de trouver la juste température pour tout le monde sachant que les nageurs n'aiment pas l'eau trop chaude et que la température actuelle correspond à ce public.

Le vice-Président met au vote. Le Budget principal est approuvé à l'unanimité moins 3 absentions.

Départ de M. MARTIN et M. COUIC à 20 H 15

Budgets Annexes des zones d'activités

M. CHEVRIER présente les budgets des 6 zones d'activités.

Mme ZAMUNER s'étonne de la non-inscription de ventes des grands terrains sur Toul Car Bras.

Accord unanime du conseil sur chaque budget annexe des zones d'activité.

Budget Annexe de l'eau

Accord du conseil à l'unanimité.

Départ de M. LE LOCH et Mme TANGUY à 20 H 20

Budget Annexe Electrification

A l'unanimité, le conseil approuve le budget annexe Electrification présenté par M. CREDOU

Budget annexe du portage de repas

M. JOUSSEAUME donne lecture du rapport.

Mme ZAMUNER remarque la subvention versée au B et trouve cela énorme et ne votera pas.

A la demande de M. LE DREAU, Mme LE GAL rappelle que 96 000 repas sont distribués par le service.

M. MAVIC se demande s'il ne faudrait pas moduler le prix du repas selon les revenus.

M. TANTER fait remarquer que les revenus élevés s'orientent déjà vers d'autres prestataires mais propose d'approfondir le fonctionnement du service.

Le vice-Président met au vote.

Contre : 0

Abstentions : 12

Pour : 28

Départ de M. BEAUFILS à 20 H 30.

Budget annexe du CLIC

Le conseil, à l'unanimité, approuve le Budget annexe du CLIC.

Contribution du budget annexe de l'eau au budget principal

Après lecture du rapport, Monsieur JOUSSEAUME met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le versement prévu au BP 2015 de la somme de 110 000 € du budget annexe de l'eau au budget principal.

Prix du repas du service de portage de repas

M. JOUSSEAUME donne lecture du rapport et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, fixe le prix de vente des repas du service portage de repas du Pays Bigouden Sud à 9.80 € TTC à compter du 1^{er} avril 2015.

Modification de la nomenclature comptable du budget du portage de repas en M4

M. JOUSSEAUME, donne lecture du rapport et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, valide la modification de la nomenclature comptable à compter du 1^{er} janvier 2016 en M4.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Président précise que le prochain conseil est programmé le 28 mai.

La secrétaire de séance,
Marcel GARREC

Le Président,
Raynald TANTER

